

GUIDE D'ÉQUIPE
HOCKEY MINEUR / FÉMININ
SAISON 2026-2027



TABLE OF CONTENTS

1.0	APERÇU ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	3
2.0	PERSONNES-RESSOURCES.....	3
3.0	DATES IMPORTANTES.....	6
4.0	MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE.....	7
5.0	COMPOSITION DES ÉQUIPES ET MOUVEMENT DES JOUEURS.....	7
6.0	EXIGENCES DE CERTIFICATION	9
7.0	AFFILIATION	10
8.0	PLANIFICATION DE LA SAISON	12
9.0	SPORDLE PLAY.....	13
10.0	PERMIS DE VOYAGE.....	15
11.0	TOURNOIS.....	15
12.0	ASSURANCE.....	16
13.0	SUSPENSIONS.....	16
14.0	POLITIQUE DE FRANC-JEU.....	16
15.0	POLITIQUE D'EXAMEN DES VIDÉOS.....	17
16.0	POLITIQUE sur L'EXPRESSION et L'IDENTITÉ DE GENRE DE HOCKEY CANADA.....	17
17.0	POLITIQUE DE HOCKEY CANADA CONCERNANT LES VESTIAIRES.....	18
18.0	STRUCTURE ET RÈGLES M9	18
19.0	ENTENTE AVEC SPORT SCOLAIRE NOUVEAU-BRUNSWICK	19
20.0	RESSOURCES POUR LES ENTRAÎNEURS.....	19
21.0	DOUBLE INSCRIPTION - HOCKEY FÉMININ.....	20
22.0	CHEMINEMENTS DES JOUEURS DE HOCKEY CANADA.....	21

1.0 APERÇU ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le présent Guide d'équipe est une ressource pratique destinée au personnel des équipes participant au hockey mineur et au hockey féminin de Hockey Nouveau-Brunswick. Les équipes régies par le Conseil du hockey mineur doivent respecter le Manuel des opérations du hockey mineur de HNB, tandis que les équipes régies par la Commission du hockey féminin doivent respecter le Manuel des opérations de la Commission du hockey féminin de HNB. Lorsque les exigences diffèrent, le présent Guide précise séparément les exigences applicables au hockey mineur et au hockey féminin. En cas de divergence, le manuel des opérations applicable, les politiques de HNB et les règlements de Hockey Canada ont préséance.

[Constitution de HNB](#)

[Manuel des opérations du hockey mineur](#)

[Manuel des opérations de la Commission du hockey féminin](#)

[Constitution de Hockey Canada](#)

[Livre des règles de Hockey Canada](#)

2.0 PERSONNES-RESSOURCES

La principale personne-ressource d'une équipe devrait être son association de hockey mineur ou son association de hockey féminin. Les équipes mineures doivent acheminer les questions opérationnelles à leur directeur de district. Les équipes féminines doivent acheminer les questions opérationnelles à la représentante ou le représentant COR du hockey féminin. Le personnel de HNB peut offrir son aide après consultation de la personne-ressource appropriée de la structure de gouvernance.

CONSEIL DU HOCKEY MINEUR		
Président	Luc Martin	minor-mineur@hnb.ca
District 1	Mark Wright	District1.hnb@gmail.com

District 2	Lisa Law	districtdirector2@gmail.com
District 3	Hazel Wells	hazelwells@xplornet.ca
District 5	Kristine McLaughlin	district5director2026@gmail.com
District 6	Lee MacWilliams	Imacwilliams@rogers.com
District 7	Alexandre Mallet	district7westkent@gmail.com
District 8	Ian Donald	districtdirect8@gmail.com
District 9	Francine Albert	francine.albert6805@gmail.com
District 10	Lee Benoit	lbenoit018@hotmail.com
District 11	Eric Pelletier	epelletier@outlook.com
Hockey élite	Denis Sheehan	dhsheehan55@gmail.com
COMMISSION DU HOCKEY FÉMININ		
Présidente de la commission de hockey féminin	Lori Williams	lorinwilliams@hotmail.com

Vice-Présidente de la commission de hockey féminin	Jodie Driscoll	hnbfemaleminorhockey@gmail.com
Vice-Présidente de la commission de hockey féminin	Tina Sewell	atsewell@rogers.com
Présidente de la commission Élite féminin	Laura Barr	laurarbarr16@gmail.com
Coordonnateur COR 1	André Castonguay	andrecastonguay@hotmail.com
Coordonnateur COR 2	Keith Shirley	Keith.Shirley@negotkuk.ca
Coordonnateur COR 3	Craig Moore	omhachaircraigmoore@gmail.com
Coordonnateur COR 4	Jen Estey	jennmestey@gmail.com
Coordonnateur COR 5	Justin Belliveau	jjbelliveau01@gmail.com
Coordonnateur COR 5 (District 7)	Vacant	
Coordonnateur COR 6	Jamey Sherwood	Jamey.sherwood@gmail.com
Coordonnateur COR 7	Marco Plourde	info@lecolibri.ca

Coordonnateur COR 8	Serge Fontaine	Fontaine.serge57@gmail.com
---------------------	----------------	--

Personnel de HNB		
Directeur exécutif	Nic Jansen	njansen@hnb.ca
Coordonnatrice des finances	Heather Strickland	hstrickland@hnb.ca
Services aux membres	Michelle Currie	mcurrie@hnb.ca
Directeur, haute performance et événements	Brogan Bailey	bbailey@hnb.ca
Directeur technique	Matt Vautour	mvauteur@hnb.ca
Directrice, hockey féminin	Katie Peddle	kpeddle@hnb.ca
Directrice, officiels	Meghan MacTavish	mmactavish@hnb.ca

3.0 DATES IMPORTANTES

1er novembre	Les matchs M9 sur demi-glacé peuvent commencer
1er décembre	Date limite du programme pour parents En avant de Hockey Canada
Premier vendredi de décembre	Les matchs M7 en largeur / sur demi-glacé peuvent commencer

15 décembre	Date limite de certification des entraîneurs et du personnel au banc
26 décembre	Les matchs M9 sur pleine glace peuvent commencer
10 janvier	Dernière journée pour inscrire un joueur de développement ou de compétition; date limite pour ajouter le personnel au banc et faire approuver la liste
15 janvier	Dernière journée pour inscrire un joueur affilié dans le HCR
10 février	Dernière journée pour inscrire un joueur récréatif

4.0 MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE

Hockey Nouveau-Brunswick prend très au sérieux toute situation de mauvaise conduite ou de maltraitance. Pour cette raison, nous nous engageons à adopter et à appliquer des politiques et des processus solides, clairs et efficaces afin de prévenir et de traiter toutes les formes de mauvaise conduite ou de maltraitance.

Le Manuel des politiques en matière de sport sécuritaire de HNB comprend des politiques propres au sport sécuritaire, notamment : la Politique sur le code de conduite, la Politique sur la maltraitance, l'intimidation et le harcèlement, la Politique de protection des athlètes, la Politique de filtrage, la Politique sur les appareils électroniques dans les vestiaires ainsi que la Politique sur la discipline et les plaintes.

Ces politiques visent à promouvoir un environnement de sport sécuritaire permettant une intervention cohérente, immédiate, appropriée et significative lorsqu'un problème survient, tout en contribuant à prévenir les problèmes en communiquant clairement les normes de comportement attendues.

[Manuel des politiques en matière de sport sécuritaire](#)

5.0 COMPOSITION DES ÉQUIPES ET MOUVEMENT DES JOUEURS

ÉQUIPES MINEURES

Les équipes compétitives doivent compter au moins 12 joueurs inscrits, sans compter les joueurs affiliés, dont un gardien de but à temps plein, sauf en M13 et dans les divisions inférieures. Les équipes C doivent compter au moins 8 joueurs inscrits, sans compter les joueurs

affiliés, avec la même exception pour le gardien de but. Voir l'article 13 du Manuel des opérations du hockey mineur.

ÉQUIPES FÉMININES

Les équipes féminines doivent compter au moins 8 joueuses inscrites, sans compter les joueuses affiliées, et peuvent inscrire un maximum de 20 joueuses. Voir l'article 13 du Manuel des opérations de la Commission du hockey féminin.

EXIGENCES COMMUNES RELATIVES AUX LISTES

Les joueurs doivent figurer sur la liste d'équipe dans le HCR avant de participer à un match de ligue. Les joueurs M7 et M9 doivent figurer sur une liste d'équipe ou une liste de joueurs dans le HCR. Les listes de joueurs doivent être saisies dans le HCR au plus tard le 15 novembre. Une équipe peut habiller un maximum de 20 joueurs pour un match : 18 patineurs et un ou deux gardiens de but.

MOUVEMENT DES JOUEURS - HOCKEY MINEUR

Le mouvement de M9 à M11 exige que le joueur se classe dans le premier tiers des joueurs sélectionnés au sein de l'équipe M11 B, A ou AA selon le processus d'évaluation approuvé de l'Association. Pour un mouvement de M11 à M13, de M13 à M15 ou de M15 à M18, le joueur doit se classer dans le premier tiers de l'équipe de la catégorie la plus élevée de la division supérieure. Le mouvement de M7 à M9 est à la discrétion de l'Association, sous réserve de l'approbation du directeur de district. Voir les articles 15.3 et 15.4 du Manuel des opérations du hockey mineur.

MOUVEMENT DES JOUEUSES - HOCKEY FÉMININ

À compter de M9, les joueuses de deuxième année peuvent être considérées pour un mouvement vers le niveau A ou supérieur avec l'approbation de la vice-présidence de la Commission du hockey féminin. Les joueuses doivent se classer dans le premier tiers à leur position au sein de l'équipe de la division supérieure; en M11, les patineuses doivent se classer dans le premier tiers de l'ensemble des patineuses et une gardienne de but doit être classée comme la meilleure gardienne.

6.0 EXIGENCES DE CERTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les exigences minimales de certification pour le personnel d'équipe. Les certifications requises pour les entraîneurs et les bénévoles doivent être complétées au plus tard le 15 décembre.

	Entraîneur 1	Entraîneur 2	Respect et sport pour leader d'activité « ou » La Relance	Sécurité	Vérification du casier judiciaire / secteur vulnérable
M7 / M9	Tous les entraîneurs		Tout le personnel d'équipe	1 membre du personnel d'équipe	Tout le personnel d'équipe
M11/M18		Tous les entraîneurs	Tout le personnel d'équipe	1 membre du personnel d'équipe	Tout le personnel d'équipe

Vérification du casier judiciaire et vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables : Tous les bénévoles âgés de 18 ans et plus doivent effectuer et soumettre à leur Association ou club une vérification approuvée avant d'être inscrits sur une liste ou de participer à toute activité d'équipe, sur glace ou hors glace. Les vérifications sont valides pour la saison au cours de laquelle elles sont soumises et les deux saisons suivantes.

Cours pour parents En avant : Un parent, tuteur ou bénévole de HNB pour chaque joueur inscrit doit compléter le programme au plus tard le 1er décembre. Le joueur n'est pas admissible aux entraînements ni aux matchs tant que cette exigence n'est pas satisfaite.

[Horaire des stages](#)

7.0 AFFILIATION

Important : Un joueur n'est pas admissible à participer à titre de joueur affilié tant que l'affiliation n'a pas été approuvée et que le joueur n'apparaît pas comme joueur affilié dans le HCR.

EXIGENCES COMMUNES

Les patineurs peuvent être affiliés à une seule équipe; les gardiens de but peuvent être affiliés à un nombre illimité d'équipes. Une équipe peut inscrire jusqu'à 19 joueurs affiliés. La date limite dans le HCR est le 15 janvier. Les joueurs affiliés doivent demeurer actifs avec leur équipe d'origine et peuvent participer à un maximum de 15 matchs à titre de joueurs affiliés (remarque : au niveau AAA et au secondaire, le maximum est de 10 matchs). Une fois la saison de l'équipe d'origine terminée, le nombre de matchs d'affiliation est illimité. Les matchs hors concours et les tournois ne sont pas inclus dans cette limite, et un match ne compte pour un gardien de but que s'il participe au jeu.

AFFILIATION - HOCKEY MINEUR

Les joueurs affiliés à une division d'âge supérieure doivent être des joueurs de deuxième année. L'affiliation dans la même division d'âge à une classification supérieure est permise seulement lorsque les équipes ne jouent pas dans la même ligue. L'approbation suit l'ordre suivant : entraîneur de l'équipe de niveau supérieur, entraîneur de l'équipe de niveau inférieur, parent, président du club communautaire/saisie dans le HCR, puis approbation du directeur de district dans le HCR. Voir l'article 17 du Manuel des opérations du hockey mineur.

Division	Options d'affiliation
M11 C	M9 niveau 1
M11 B	M11 C, M9 niveau 2
M11 A	M11 B, M11 C, M9 niveau 2
M11 AA	M11 A, M11 B, M11 C, M9 niveau 2
M13 C	M11 C

M13 B	M13 C, M11 B, M11 A, M11 AA
M13 A	M13 B, M13 C, M11 B, M11 A, M11 AA
M13 AA	M13 A, M13 B, M13 C, M11 B, M11 A, M11 AA
M15 C	M13 C
M15 B	M15 C, M13 B, M13 A, M13 AA
M15 A	M15 B, M15 C, M13 B, M13 A, M13 AA
M15 AA	M15 A, M15 B, M15 C, M13 B, M13 A, M13 AA
M18 C	M15 C
M18 B	M18 C, M15 B, M15 A, M15 AA
M18 A	M18 B, M18 C, M15 B, M15 A, M15 AA
M18 AA	M18 A, M18 B, M18 C, M15 B, M15 A, M15 AA

AFFILIATION - HOCKEY FÉMININ

L'approbation suit l'ordre suivant : entraîneur de l'équipe de niveau supérieur, entraîneur de l'équipe de niveau inférieur, parent, président du club communautaire/saisie dans le HCR, puis approbation de la représentante ou le représentant COR du hockey féminin dans le HCR. Voir l'article 16 du Manuel des opérations de la Commission du hockey féminin.

Division	Options d'affiliation
M11 A	M9
M11 AA	M9, M11 A

M13 A	M11 A
M13 AA	M11 AA, M13 A
M15 A	M13 A
M15 AA	M13 AA, M15 A
M18 A	M15 A
M18 AA	M15 AA, M18 A

Les joueuses d'une association de hockey féminin ne peuvent pas être affiliées à une équipe mineure, sauf si une exception est approuvée par le directeur de district et la représentante ou le représentant COR du hockey féminin. L'affiliation avec SSNB et le hockey élite est régie par l'entente applicable ou le Manuel des opérations du hockey élite.

8.0 PLANIFICATION DE LA SAISON

Chaque bénévole a un rôle à jouer et il est important de faire participer les parents aux différentes tâches. Voici quelques exemples de rôles pouvant être assumés par des parents :

- Responsable de l'équipement
- Événements / collecte de fonds
- Responsable de la sécurité
- Chronométreur

Veuillez consulter le [Manuel sur le bénévolat](#) de Hockey Canada pour obtenir d'autres ressources.

CRÉATION D'UN CARTABLE D'ÉQUIPE

Le responsable d'équipe devrait conserver un cartable d'équipe contenant tous les renseignements importants et l'avoir avec lui à tous les entraînements, matchs et événements.

Le cartable devrait comprendre :

- Liste HCR approuvée
- Liste des personnes-ressources de l'équipe
- [Formulaires médicaux des joueurs](#)

- [Formulaires de rapport de blessure](#)
- Horaires des matchs et des entraînements

TENUE D'UNE RÉUNION D'ÉQUIPE

Au début de la saison, le responsable d'équipe et l'entraîneur devraient tenir une réunion en personne ou virtuelle afin de passer en revue les codes de conduite, les horaires, les règles et règlements ainsi que le budget de l'équipe. C'est également un bon moment pour déléguer des tâches aux parents, planifier les tournois et expliquer le processus de réception des plaintes.

Lors de cette réunion, il faut discuter du nombre de tournois auxquels l'équipe participera ainsi que des tournois choisis.

SUSPENSIONS ET FEUILLES DE MATCH

Lorsqu'un joueur reçoit une suspension, il incombe à l'équipe de faire le suivi des matchs purgés. Il faut également l'indiquer sur les feuilles de match lorsqu'un joueur purge une suspension.

Si vous n'êtes pas certain de la suspension imposée à un joueur, veuillez consulter les

[Normes disciplinaires minimales de HNB.](#)

COLLECTES DE FONDS ET ÉVÉNEMENTS

Les collectes de fonds sont un excellent moyen d'aider à payer l'équipement, les vêtements d'équipe, les tournois et les activités d'équipe. Lors de l'organisation d'un événement, vérifiez toujours qu'il est couvert par l'assurance de Hockey Canada, puisque les activités autres que le hockey ou à risque élevé pourraient ne pas être couvertes. Vous pouvez consulter les lignes directrices de Hockey Canada sur la sanction des activités ici. [here.](#)

Les certificats d'assurance peuvent être demandés en ligne. Accédez au portail d'assurance [ici.](#)

9.0 SPORDLE PLAY

Spordle Play est la plateforme de gestion des compétitions utilisée par Hockey Nouveau-Brunswick pour les ligues de hockey mineur et de hockey féminin. La plateforme permet notamment la gestion des matchs et des horaires, l'utilisation de feuilles de match électroniques, la gestion des résultats et des statistiques ainsi que l'assignation des officiels.

Selon leur rôle, les bénévoles des équipes et des associations peuvent utiliser Spordle Play pour consulter les horaires, gérer les matchs, remplir les feuilles de match électroniques, saisir les résultats ou accomplir d'autres responsabilités liées aux jours de match.

FORMATION SELON LE RÔLE

Spordle a élaboré des guides de formation et des ressources adaptés au rôle de chaque participant dans le système. Des formations sont offertes pour les rôles suivants :

- Administrateurs de ligue
- Administrateurs d'association
- Assigneurs
- Officiels
- Chronomètres

[Spordle – Guides et formations par rôle](#)

JOUR DE MATCH – SPORDLE PLAY

Pour les matchs gérés dans Spordle Play, les membres du personnel d'équipe, les chronomètres et les officiels ont chacun des responsabilités afin de s'assurer que les renseignements relatifs au match sont exacts et dûment consignés.

1. **Avant le match – Personnel d'équipe** : Consultez le match dans Spordle Play et assurez-vous que l'alignement de l'équipe et les renseignements relatifs au match sont exacts. Confirmez toute modification requise avant le début du match.
2. **Avant le match – Officiels** : Les officiels assignés doivent vérifier et accepter leurs assignations conformément aux procédures établies par leur assigneur ou leur ligue.
3. **Pendant le match – Chronomètre** : Utilisez Spordle Play pour remplir la feuille de match électronique, notamment en inscrivant les buts, les pénalités et tout autre renseignement requis.
4. **Après le match – Officiels** : Vérifiez la feuille de match électronique dûment remplie et assurez-vous que les renseignements consignés pendant le match sont exacts avant de compléter le processus d'après-match requis.

5. **Après le match – Personnel d'équipe** : Vérifiez les renseignements finaux du match et signalez toute erreur ou tout problème en suivant le processus approprié de la ligue ou de l'association.

Important : Les participants doivent suivre la formation Spordle Play applicable à leur rôle avant d'utiliser la plateforme.

[Spordle Play – Guides et formations par rôle](#)

10.0 PERMIS DE VOYAGE

Un permis de voyage est requis pour les tournois et les matchs hors concours à l'extérieur de la province et doit être demandé dans le HCR.

Équipes mineures : Les voyages au Canada nécessitent l'approbation du directeur de district. Les équipes M11 à M18 qui voyagent à l'extérieur du Canada présentent leur demande par l'entremise du directeur de district aux Services aux membres de HNB. La plupart des demandes pour les États-Unis doivent être soumises au moins quatre semaines à l'avance et celles pour l'Europe au moins six mois à l'avance. Voir l'article 19 du Manuel des opérations du hockey mineur.

Équipes féminines : la représentante ou le représentant COR du hockey féminin approuve les permis de voyage à l'extérieur de la province. Voir l'article 18 du Manuel des opérations de la Commission du hockey féminin.

[Lien pour les permis de voyage](#)

11.0 TOURNOIS

La liste des tournois sanctionnés par HNB est disponible en ligne :

[M7](#)

[M9](#)

[M11](#)

[M13](#)

[M15](#)

[M18](#)

12.0 ASSURANCE

Chaque participant de Hockey Nouveau-Brunswick cotise au Programme d'assurance de Hockey Canada ou des frais sont payés en son nom. Ces frais couvrent notamment :

- assurance responsabilité civile
- assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels
- indemnisation secondaire pour frais médicaux/dentaires majeurs
- frais de gestion des risques, de sécurité et d'administration
- assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

La personne responsable de la sécurité de l'équipe doit remplir et soumettre un [formulaire de rapport de blessure](#) lorsqu'un incident survient. Même si la blessure ne nécessite pas de soins immédiats, il est important de la consigner et d'en faire le suivi au cas où elle persisterait. Les formulaires de rapport de blessure doivent être conservés dans le cartable d'équipe et accompagner les joueurs s'ils doivent se rendre dans une clinique ou à l'urgence.

[Brochure d'assurance de Hockey Canada](#)

[La sécurité, un travail d'équipe](#) (les renseignements sur l'assurance commencent à la page 36)

13.0 SUSPENSIONS

Les Normes disciplinaires minimales de HNB présentent un protocole disciplinaire qui établit clairement le rôle et les responsabilités de tous les participants dans l'application d'une politique disciplinaire pour les infractions commises en vertu des Règles de jeu officielles de Hockey Canada.

Il incombe à l'entraîneur-chef de connaître les normes relatives aux suspensions disciplinaires et de s'assurer que les joueurs ne participent pas à un match avant qu'une décision officielle concernant la suspension ait été rendue.

[Normes disciplinaires minimales de HNB](#)

14.0 POLITIQUE DE FRANC-JEU

Tous les joueurs, peu importe leur niveau d'habileté, méritent l'occasion de jouer dans toutes les situations afin de maximiser leur développement.

Tous les joueurs devraient bénéficier d'un temps de glace égal, sauf indication contraire dans la présente politique. Par « égal », on entend un temps de glace égal à chaque match. Une certaine variation est inévitable en raison de l'incertitude quant à la fréquence des arrêts de jeu.

Il n'est pas acceptable qu'un entraîneur ou un entraîneur adjoint retire un joueur de la rotation régulière au banc afin d'obtenir un avantage sur l'adversaire. Nous demandons à tous les entraîneurs d'adhérer à l'esprit de la Politique de franc-jeu et de favoriser le développement de tous les joueurs afin qu'ils puissent réussir dans toutes les situations de match. Les unités désignées d'avantage numérique et de désavantage numérique ne sont généralement pas acceptées, et les gardiens de but doivent commencer et jouer un match sur deux ou 50 % de chaque match.

[Politique de franc-jeu](#)

15.0 POLITIQUE D'EXAMEN DES VIDÉOS

L'utilisation de la vidéo au hockey est de plus en plus répandue, tout comme la qualité des technologies disponibles. De nombreuses équipes utilisent la technologie vidéo comme outil d'enseignement ou de développement des joueurs et de l'équipe, en plus des parents ou membres de la famille qui enregistrent des matchs à des fins personnelles.

Hockey Nouveau-Brunswick reconnaît que la preuve vidéo peut appuyer les personnes chargées de prendre une décision et peut donc, lorsqu'elle est autorisée et à sa discrétion, en tenir compte dans le processus décisionnel.

[Politique d'examen des vidéos](#)

16.0 POLITIQUE SUR L'EXPRESSION ET L'IDENTITÉ DE GENRE DE HOCKEY CANADA

Toutes les personnes méritent des milieux de participation respectueux et inclusifs qui valorisent leur expression et leur identité de genre. Hockey Canada reconnaît toutes les formes d'identité et d'expression de genre et soutient les participants inscrits dont le genre se situe au-delà de la binarité filles/femmes et garçons/hommes. Hockey Canada appliquera les lignes directrices d'admissibilité énoncées dans cette politique afin d'assurer l'accès au sport à tous les participants.

Hockey Canada n'exige pas qu'une personne transgenre ou de diverses identités de genre inscrite entreprenne des soins médicaux ou chirurgicaux liés à une transition pour participer à

un programme de hockey relevant de Hockey Canada dans un genre exprimé qui correspond à son identité de genre.

[Politique de Hockey Canada sur l'expression et l'identité de genre](#)

17.0 POLITIQUE DE HOCKEY CANADA CONCERNANT LES VESTIAIRES

Hockey Canada croit fermement que tous les participants (athlètes, officiels, entraîneurs, personnel d'équipe, etc.) ont le droit d'avoir accès à des espaces pour se changer qui sont sécuritaires, inclusifs et équitables. À cet égard, tous les participants ont le droit d'utiliser le vestiaire ou un environnement approprié et équivalent selon leur identité de genre, leurs croyances religieuses, leurs préoccupations liées à l'image corporelle et/ou d'autres raisons liées à leurs besoins individuels.

Hockey Canada croit qu'il faut trouver un équilibre entre la sécurité, la vie privée, la pudeur et les souhaits des participants, sans compromettre la camaraderie, l'intégration sociale et les liens inhérents à un sport d'équipe. Cette politique vise à atteindre ces objectifs tout en offrant un environnement sécuritaire et respectueux aux participants.

[Politique de Hockey Canada concernant les vestiaires](#)

18.0 STRUCTURE ET RÈGLES M9

Le programme M9 offre aux jeunes joueurs la meilleure expérience possible sur la glace, ce qui signifie plus d'habiletés, plus de temps de glace et plus de plaisir!

Les équipes M9 peuvent commencer à jouer des matchs sur demi-glace le 1er novembre et des matchs sur pleine glace le 26 décembre.

Hockey Nouveau-Brunswick a établi des règles M9 pour les matchs sur demi-glace et sur pleine glace afin d'assurer une application uniforme partout au Nouveau-Brunswick.

[Règles sur demi-glace](#)

[Règles sur pleine glace](#)

Les associations de hockey mineur et féminin peuvent répartir leurs programmes M9 en niveaux à leur discrétion et doivent respecter le modèle actuel de répartition M9 de HNB. Le nombre requis d'équipes de niveau 2 est établi en fonction du nombre total d'équipes M9 de l'Association. Les joueurs âgés de sept et huit ans peuvent participer à l'un ou l'autre niveau.

Les Associations qui mettent en place des niveaux en M9 doivent respecter le modèle ci-dessous :

Nombre d'équipes M9 dans l'Association	Nombre requis d'équipes de niveau 2
1	0
2	1
3	1
4	1
5	2
6	2
7	2
8	3
9	3
10	3
11	4
12	4
13	4
14	5
15	5

19.0 ENTENTE AVEC SPORT SCOLAIRE NOUVEAU-BRUNSWICK

Sport scolaire Nouveau-Brunswick est un membre associé de Hockey Nouveau-Brunswick.

Un protocole d'entente décrit l'entente entre HNB et SSNB, notamment l'assurance pour les membres de SSNB, les exigences de certification des entraîneurs et bénévoles, les suspensions, les divisions auxquelles les joueurs peuvent être affiliés, le processus d'inscription des joueurs affiliés ainsi que d'autres renseignements généraux.

« Joueur affilié » (« JA ») - désigne un joueur d'une équipe de club de HNB ou d'une équipe scolaire de SSNB lorsqu'il participe avec une équipe autre que celle auprès de laquelle il est inscrit dans le Registre de Hockey Canada (HCR).

[HNB / SSNB – Protocole d'entente](#)

20.0 RESSOURCES POUR LES ENTRAÎNEURS

Les ressources téléchargeables de Hockey Canada pour les entraîneurs s'adressent à tous les niveaux, des entraîneurs débutants aux plus expérimentés.

[Réseau Hockey Canada](#)

Des exercices et plans d'entraînement aux vidéos et renseignements d'experts, l'importante collection de ressources de Hockey Canada sur le développement des joueurs est maintenant offerte à tous les entraîneurs dans son application pour appareils Android et iOS.

[Carrefour des exercices](#)

Le Carrefour des exercices de Hockey Canada est une ressource destinée aux joueurs et aux entraîneurs de tous les niveaux. Il comprend une bibliothèque croissante de vidéos, de diagrammes et de descriptions d'exercices classés par habileté, groupe d'âge et autres critères. Les entraîneurs peuvent consulter des vidéos, créer des plans d'entraînement et les partager avec leur personnel, leurs joueurs et les parents.

[Évaluation / sélection des joueurs de Hockey Canada](#)

[Modèle de plan d'entraînement](#)

[Fiche de match pour entraîneur](#)

[Formation pour un match](#)

[Statistiques des joueurs](#)

[Rapport de dépistage](#)

21.0 DOUBLE INSCRIPTION - HOCKEY FÉMININ

Une joueuse peut être inscrite à la fois auprès d'une équipe mineure mixte et d'une équipe féminine uniquement avec l'approbation de la représentante ou le représentant COR du hockey féminin et de la vice-présidence de la Commission du hockey féminin. Au moment de l'inscription, la joueuse doit déclarer une équipe principale aux deux Associations et aux entraîneurs. Les joueuses féminines AAA et de SSNB ne sont pas admissibles à la double inscription, et les joueuses ayant une double inscription ne peuvent pas être affiliées. Une joueuse peut avoir une double inscription auprès d'une équipe féminine A seulement si l'équipe mineure à laquelle elle est inscrite est de niveau C. Les demandes sont examinées en fonction du lieu de résidence, de la proximité des programmes de hockey féminin disponibles et du nombre de joueuses admissibles dans l'Association d'origine ou la région géographique. Voir l'article 15.2 du Manuel des opérations du hockey mineur et l'article 14.2 du Manuel des opérations de la Commission du hockey féminin.

22.0 CHEMINEMENTS DES JOUEURS DE HOCKEY CANADA

Les cheminements des joueurs de Hockey Canada présentent une vision du hockey au Canada qui mise sur l'histoire et la culture du sport afin d'accroître la participation et de jeter les bases d'un succès international durable.

Le modèle de développement à long terme du joueur (DLTJ) au hockey a été élaboré selon les principes suivants :

- ✓ faire ce qui convient au joueur au bon stade de son développement
- ✓ adopter une approche centrée sur le joueur et ne pas traiter le développement de tous les joueurs de la même façon; plus la base de joueurs est large, plus le hockey connaîtra du succès au Canada; considérer le développement du joueur comme un processus à long terme
- ✓ harmoniser les ressources de développement des joueurs avec les ressources de développement et de formation des entraîneurs afin que ceux-ci fassent les bonnes choses au bon moment
- ✓ mieux renseigner les parents sur le développement de leur enfant au hockey - il est normal que les parents souhaitent que leur enfant atteigne les plus hauts niveaux, mais ils doivent connaître la meilleure façon d'y parvenir.

Les parents, les entraîneurs et les administrateurs sont encouragés à utiliser ce document pour travailler à l'échelle de l'association locale de hockey mineur afin d'offrir le meilleur programme possible aux joueurs concernés.